

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL

FICHE DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU CENTRE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX (CIMM)

Rentrée Scolaire 2020

à reproduire par vos soins et à retourner **au plus tard le mercredi 18 décembre 2019**
(cachet de la poste faisant foi) à :

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
Division des moyens et des personnels du 1^{er} degré – Service mouvements
8 rue Claude Bernard – 93008 BOBIGNY cedex

Nom :

Prénom :

Position :

Affectation actuelle :

Adresse personnelle :

.....

.....

Affectation dans les DOM y compris à Mayotte : éléments d'analyse permettant la reconnaissance du CIMM.

600 points sont attribués pour le vœu formulé en rang 1 **et** portant sur le département ou la collectivité d'outre-mer, pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département/collectivité du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM), en fonction de critères dégagés par la jurisprudence et précisés dans la circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques.

Cette bonification, accordée au titre du CIMM, n'est pas cumulable avec les vœux liés ou avec les bonifications accordées au titre du rapprochement de conjoint ou encore de l'autorité parentale conjointe.